

Département des études et de la recherche

Rapport du jury Aide à la mobilité de recherche en France Etudiants en master – 2024

Le lundi 22 janvier 2024, le jury composé de :

- Juliette TREY, directrice adjointe du Département des études et de la recherche, INHA
- Romain THOMAS, conseiller scientifique Histoire de l'art du XIV^e au XIX^e siècle, INHA
- Erik VERHAGEN, professeur en Histoire de l'art contemporain à l'Université de Lille
- Gaëlle GAUTIER, directrice de l'archéologie et du patrimoine, conseil départemental Dordogne-Périgord

s'est réuni pour examiner les 15 dossiers éligibles déposés (contre 11 en 2022 et 18 en 2023) dans le cadre des aides à la mobilité en France proposées aux étudiantes et étudiants de master pour des séjours de recherche en France. Cette aide, de 1 000 euros maximum, est destinée à rembourser des déplacements prévus en France en 2024.

Les dossiers éligibles émanaient de différentes universités parisiennes et établissements d'enseignement supérieurs parisiens (5) et de région (10).

Le jury a privilégié les dossiers qui ont su présenter un projet de recherche de manière claire et structurée tout en établissant et justifiant la nécessité d'un séjour de recherche. Les dossiers doivent également montrer que les candidats et candidates ont soigneusement préparé leur séjour de recherche, en identifiant précisément les sources et ressources à consulter. Ainsi les dossiers listant des bibliothèques ou des centres d'archives sans autre précision ont été écartés au profit de dossiers indiquant les cotes ou les ouvrages (non numérisés) à consulter. Le jury a également souhaité soutenir quelques dossiers moins bien classés, pour lesquels une mobilité s'avérait indispensable, mais en diminuant légèrement la somme allouée par rapport à celle demandée.

Le jury rappelle que le budget doit être correctement évalué, c'est-à-dire ne pas être calculé de manière excessive mais qu'il est également inutile de chercher à réduire au maximum les coûts (notamment les frais de bouche). Ainsi, la somme indiquée au budget peut être inférieure ou supérieure au montant maximum de l'aide proposée par l'INHA. Les frais de déplacement, hébergement et nourriture sont éligibles, en revanche l'équipement (par exemple appareil photo numérique) ne le sont pas.

Ont ainsi été retenues les candidatures de :

A retenu les dossiers d'aide à la mobilité à destination des étudiants en Master suivants :

- Arthur BALLESTER, Aix-Marseille Université, *L'identification des sources lumineuses dans l'œuvre d'Edgar Degas et leur remise en contexte dans les débats critiques sur l'impressionnisme entre 1868 et 1881*
- Émilie DEFRAIN, Université de Reims Champagne-Ardenne, *Les caricatures de presse durant la Grande Guerre : l'exemple du journal "Le Pays de France"*

- Franka FAHL, Sorbonne Université, *L'architecte Jean Fidler (1890-1977)*
- Melina JORGE, Université de Bourgogne, *Le portrait féminin à la cour de Philippe V d'Espagne*
- Elsa MARCHITTO, École des Hautes Études en Sciences Sociales, *La place des arts des Marrons de Guyane française à travers le cas des ferfi tembe*
- Laura MILLARD, Université Rennes 2, *L'évacuation des collections du musée des Beaux-Arts de Rennes pendant la Seconde Guerre mondiale*
- Léa MONTEIL, Sorbonne Université, *Les dessins de Célestin Cellier (1744-1793) du musée des Beaux-Arts de Valenciennes*
- Coralie PANIZZA, Aix-Marseille Université, *Les galeries de Madame Jeanne Burat : objets de Chine, meubles modernes, espaces féminins (1920-1945)*
- Julie SCHOWING, Université Paris I Panthéon-Sorbonne, *Voyage d'étude Saint-Pierre-Quiberon (archives famille Pauvert) - atelier Ferdinand Humbert (1900-1929)*
- Luca Villa ZIMONYI, École du Louvre, *La diffusion de l'œuvre de Rodin par la photographie : la collaboration de la maison Braun avec Auguste Rodin et le musée Rodin*



Juliette TREY
Directrice adjointe du Département des
Études et de la Recherche